

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 5 novembre 2015

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 4

ERRATUM

à l'instruction n° 443976/DEF/SGA/DRH-MD/ARD du 17 septembre 2015 relative aux modalités de financement des prestations liées à la reconversion des militaires.

Du 29 octobre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 443976/DEF/SGA/DRH-MD/ARD du 17 septembre 2015 relative aux modalités de financement des prestations liées à la reconversion des militaires.

Du 29 octobre 2015

NOR D E F D 1 5 5 1 7 9 6 Z

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Instruction n° 443976/DEF/SGA/DRH-MD/ARD du 17 septembre 2015 (BOC n° 48 du 29 octobre 2015, texte 1 ; BOEM 300.4).

Référence de publication : BOC n° 49 du 5 novembre 2015, texte 4.

L'instruction n° 443976/DEF/SGA/DRH-MD/ARD du 17 septembre 2015 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe IV. « GRILLE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AUX ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE. » par l'annexe ci-jointe.

ANNEXE IV.

GRILLE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AUX ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

POPULATION CONTRACTUELLE.					POPULATION DE CARRIÈRE.					
		Participation de l'État.	Participation du candidat.	Plafond pour l'État.			Participation de l'État.	Participation du candidat.	Plafond pour l'État.	
SANS DROIT À PENSION À JOUISSANCE IMMÉDIATE.	CFMP	100 p. 100	0 p. 100	/	SANS DROIT À PENSION À JOUISSANCE IMMÉDIATE.	CFMP	97 p. 100	3 p. 100	/	
	Stage sous marché	100 p. 100	0 p. 100	12 000 euros		Stage sous marché	97 p. 100	3 p. 100	12 000 euros	
	Convention individuelle	100 p. 100	0 p. 100	12 000 euros		Convention individuelle	97 p. 100	3 p. 100	12 000 euros	
AVEC DROIT À PENSION À JOUISSANCE IMMÉDIATE.	CFMP	100 p. 100	0 p. 100	/	AVEC DROIT À PENSION À JOUISSANCE IMMÉDIATE.	Toutes formations	Limites d'âge du grade inférieure ou égale à 52 ans.	85 p. 100	15 p. 100	12 000 euros
	Stage sous marché	85 p. 100	15 p. 100	12 000 euros			Limites d'âge du grade supérieure à 52 ans.	70 p. 100	30 p. 100	12 000 euros
	Convention individuelle	85 p. 100	15 p. 100	12 000 euros						

Nota. Le tableau de financement ci-dessus ne tient pas compte des financements accordés dans le cadre des formations dispensées par l'ONAC-VG. Les modalités de financement sont décrites dans la convention de coopération entre l'ARD et l'ONAC-VG du 16 mars 2015.